



Charte des bénévoles

PIERRA-MENTA - ARECHES BEAUFORT

Compétition internationale de ski-alpinisme

Quelques règles et précisions pour définir les fonctions des Bénévoles de la Pierra-Menta.

1° : Toute personne souhaitant devenir bénévole à la Pierra-Menta se met à la disposition de l'organisation pour le bon déroulement de l'épreuve.

2° : Chaque bénévole doit participer aux différentes réunions de préparations et de formations proposées par l'organisation. Pour les bénévoles qui se rendent sur le parcours de ski-alpinisme, la réunion de la veille à 18h à la salle du moulin à ARECHES est obligatoire.

En cas d'empêchement se faire représenter par un autre bénévole.

Lors de cette réunion les consignes vous seront données pour l'étape du lendemain ainsi que les tâches que vous aurez à accomplir.

3° : Pour les bénévoles de terrain, un lieu et un horaire de rendez-vous seront déterminés précisément pour chaque poste. Ils sont à respecter scrupuleusement. Les bénévoles devront se regrouper afin d'effectuer les contrôles de sécurité indispensables (DVA et matériel de progression). Contrôler que l'équipe du poste est complète.

4° : La progression jusqu'à son poste de contrôle doit se faire en équipe. Si pour une raison quelconque, une personne doit rejoindre son poste de contrôle seule, cela se fera en accord avec le PC course.

5° : La mise en place du point de contrôle se fera collectivement sous la responsabilité du plus expérimenté du groupe (responsable du poste qui détient la radio).

6° : Le point de contrôle doit rester en place jusqu'au passage du serre file (ne pas démonter le poste avant le passage du dernier concurrent et de l'équipe serre-file). Tous les bénévoles doivent participer au rangement à l'issue de l'étape, sous la responsabilité du chef de poste. Les bénévoles du point de contrôle doivent noter leur N° de badge sur la dernière page du carnet de leur poste.

7° : Tous les contrôleurs du même poste doivent rester ensemble jusqu'au retour sur l'aire d'arrivée. Dans le cas où un bénévole devrait quitter son poste avant la fin de la course, cela se fera encore en accord avec le PC course. Il ne pourra en aucun cas retourner seul à l'arrivée.

8° : Le matériel fourni par l'organisation doit être impérativement rapporté dans la tente de ravitaillement à l'arrivée, à l'issue de l'étape (Radios, fanions, banderoles... etc).

9° : Le responsable de poste doit rapporter son carnet à la cabine de chronométrage confirmant le bon retour de tous les bénévoles de son équipe et permet de valider la course.

10° : Les responsables des groupes feront remonter toute difficulté rencontrée et tout manquement à la charte auprès du responsable des bénévoles.

11° : La dotation (remise polaire...etc) pour les bénévoles sera faite à partir du Jeudi à 17h dessous la salle du Moulin sur présentation de votre badge. Un petit symbole de notre remerciement pour votre aide si précieuse à l'organisation de la course.

12° Les repas seront pris en charge par l'organisation pour les jours où vous serez présent comme bénévole.

13° : Tout manquement au règlement de la charte – et notamment la mise en danger de la course par votre comportement - entraînera une exclusion définitive par le Conseil d'Administration.

14° : Cette charte sera affichée dans la salle du Moulin et un exemplaire sera envoyé par courrier électronique à chaque bénévole.

15° La responsabilité de la course s'arrête 1 heure après le passage du serre-file. Au-delà de cette limite, vous évoluez sous votre propre responsabilité.

Enfin, deux termes sont à garder en mémoire pour vos relations (tant avec les coureurs qu'avec les spectateurs) : **fermeté**, bien sûr, pour faire respecter les consignes de course, mais aussi **bienveillance**, car vous êtes les garants de l'ambiance sur la course. Nous sommes vraiment heureux que vous soyez fiers d'être bénévoles sur la course mais n'oubliez pas de rester humbles, pour autant : vous avez aussi une fonction « d'accueil ». L'esprit sympathique de la Pierra Menta et son ambiance de fête du ski-alpinisme repose sur notre comportement à tous.

Le Conseil d'Administration.

Arêches, le 05 janvier 2020